



# La Sentinelle

Journal économique et social

Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Un an . . . . Fr. 8»—  
 ABONNEMENTS Six mois . . . » 4»—  
 Trois mois . . . » 2»—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
 14a, Rue de la Demoiselle, 14a

ANNONCES : 40 cent. la ligne ou son espace  
 Offres et demandes d'emploi 30 cent.  
 Les petites annonces en-dessous de 6 lignes  
 75 cent. pour trois fois.

## MAISONS RECOMMANDÉES

**Epicierie-Mercerie** TABACS CIGARES  
 VINS ET LIQUEURS  
**Alois MESSMER**  
 rue du Collège, 21 La Chaux-de-Fonds

**Brasserie de la Comète** Ulrich Frères  
 BIÈRE, façon  
 MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

**Grand Bazar du PANIER FLEURI**  
 Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

**Jacob Schweizer** Place de l'Hôtel-de-Ville  
 Boucherie -- Charcuterie

**Magasins du Printemps, J.-H. Matile**  
 Rue Léopold-Robert 4. — Halle du tramway  
 Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

**LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS**  
 Rue Léopold-Robert 11 a

**A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES**  
 Chaux-de-Fonds  
 Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies  
 pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages **Au GAGNE PETIT** Soieries  
 6, RUE DU STAND **E. MEYER & Cie** RUE DU STAND, 6  
 Corsets français, prix de fabrique. -- Blancs

**WILLE-NOTZ** Denrées coloniales. Vins  
 et spiritueux. Farines,  
 sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

**L. Verthier et Cie** RUE NEUVE 10  
 Grand choix de  
 Chapellerie en tous genres. — Toujours grand  
 assortiment de Cravates.

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre  
 Ancienne Synagogue  
 Consommations de premier choix  
 — Excellents vins —  
 — Bière de la Brasserie Ulrich —

**Simon Bévy** Balance 10 a  
 La Chaux-de-Fonds  
 Spécialité de vins fins, Mésons, Bourgogne, Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs l'hectolitre.

**BASSI-ROSSI** Rue du Collège 15  
 Le magasin d'habillements le plus  
 assorti pour la classe ouvrière.

**JEAN WEBER** 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4  
 La Chaux-de-Fonds  
 Denrées coloniales, vins et liqueurs,  
 farines, sons et avoines, gros et détail.

**ANTOINE SOLER**  
 Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verrerie,  
 Ferblanterie, Lampisterie, Coutellerie, Bros-  
 serie, Verres à vitre.  
 40, Rue de la Balance, 40. — La Chaux-de-Fonds

**Emile Pfenniger** Vins et liqueurs  
 Spécialité :  
 Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga  
 En automne : Moût du pays  
 Boulevard de la Gare

### MEMENTO

Repasseurs, remonteurs et faiseurs d'échappements. — Tous les samedis :  
 perception du groupe d'épargne pour la  
 fête centrale.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi  
 soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche  
 de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchan-  
 dises chaque samedi, de 8 à 10 heures du  
 soir, au Cercle ouvrier.

## Nos Primes

Samedi 2 décembre

Notre prime

### DEUX VOLUMES

Jésus, le Christ et sa vie, par le Dr Cou-  
 lery, un beau volume illustré Fr. 6.

Misère, roman social, par Walter  
 Biolley Fr. 3.

\* \* \*

Pour être admis à participer à cette ré-  
 partition, il faut avoir payé au moins trois  
 mois de l'abonnement de 1899 et cela jus-  
 qu'au vendredi 1 décembre 1899, à 6 heures  
 du soir au plus tard.

Les noms de ceux qui reçoivent la prime  
 sont publiés sauf demande expresse con-  
 traire, auquel cas nos abonnés sont priés  
 de nous désigner un pseudonyme.

La répartition se fait sous le contrôle et  
 sous la surveillance du comité de l'Asso-  
 ciation *La Sentinelle*.

## L'Actualité

### La situation financière de l'Etat

Intéressants à consulter les journaux à  
 l'égard de la situation financière du can-  
 ton.

Le *National* dit à ce sujet ce qui suit :

Le timbre n'est qu'un revenant. Il nous a  
 souvent menacé, mais toujours il a été re-  
 poussé avec pertes dans les premières es-  
 carmouches. Espérons qu'il en sera de mê-  
 me cette fois. Il est vrai qu'on ne parle plus  
 que d'une espèce de timbre : le timbre sur  
 les effets de commerce. Ce qui revient à  
 dire que le nouvel impôt indirect serait  
 payé à peu près uniquement par une classe  
 de travailleurs : les commerçants et les in-  
 dustriels. Le plus étonnant, c'est que cette  
 belle invention du timbre sur les effets de  
 commerce est sortie de toutes pièces du  
 cerveau d'un député de La Chaux-de-Fonds.  
 Il faut ajouter à sa décharge que M. Calame-  
 Colin est en même temps président de  
 l'Association démocratique libérale, laquelle  
 a inscrit l'impôt du timbre dans son maigre  
 programme. C'est égal. Il ne valait pas la  
 peine, M. Calame-Colin, de vous tant dé-  
 mener aux Chambres fédérales contre la  
 taxe — d'ailleurs parfaitement injuste, —  
 sur les petits colis postaux, pour venir,  
 quelques semaines après, proposer au can-  
 tonal une autre taxe mille fois plus lourde  
 et plus vexatoire pour notre industrie hor-  
 logère.

Quant aux patentes d'auberge, nous ré-  
 servons notre opinion définitive. Mais il  
 nous paraît à première vue que cet impôt,  
 s'il reste dans des limites modérées, sera  
 insuffisant pour nous tirer d'embarras. Si  
 par contre on l'exagère, les aubergistes  
 sauront bien s'arranger pour le faire sup-  
 porter par leurs clients, qui en seront quit-  
 tes pour payer plus cher de la marchandise  
 de moindre qualité. Cela deviendrait alors  
 un vulgaire impôt de consommation, c'est-  
 à-dire un des pires qui soient.

L'impôt sur les successions en ligne di-  
 recte a été lancé cette fois par le groupe so-  
 cialiste. Il rencontrera des adversaires dé-  
 cidés, mais il trouvera aussi un accueil

sympathique chez bon nombre de radicaux  
 et même de libéraux. Il y a quelque temps  
 déjà, un groupe de membres de la gauche  
 se préparaient à déposer une motion pour  
 demander la révision de la loi actuelle dans  
 le sens de l'impôt progressif, en même  
 temps que l'institution d'un droit sur les  
 successions en ligne directe. Ayant appris  
 que le Conseil d'Etat examinait l'ensemble  
 de la question fiscale, ils ont renoncé pro-  
 visoirement à leur projet; mais nous croyons  
 qu'ils le reprendraient si les circonstances  
 l'exigeaient, ou qu'ils se rallieraient à une  
 proposition analogue. L'impôt proposé n'a  
 rien qui doive nous effrayer : des cantons  
 tels que Bâle et Genève le possèdent et s'en  
 trouvent bien; Vaud se prépare à l'adop-  
 ter. Voilà des exemples de nature à rassu-  
 rer ceux qui redoutent les aventures révo-  
 lutionnaires.

Quant à la *Suisse libérale* elle envisage la  
 situation comme suit :

Puis, il y a un fait. C'est la suppression  
 du pénitencier des femmes à Môtiers, votée  
 à une grande majorité par le Grand Conseil  
 contre l'avis unanime de sa commission.  
 L'économie résultant de cette suppression  
 peut-être évaluée à 3000 fr. par an. C'est peu  
 de chose, dira-t-on. Sans doute, mais il n'en  
 est pas moins vrai que la décision prise im-  
 plique, de la part du Grand Conseil, une  
 certaine disposition à se restreindre aux  
 dépenses réellement nécessaires. C'est à ce  
 titre surtout qu'elle est intéressante.

Des symptômes nouveaux se sont manifes-  
 tés aussi du côté du Grand Conseil.

La nomenclature des impôts possibles  
 s'est restreinte. Précédemment, chaque dé-  
 puté y allait plus ou moins de sa petite ma-  
 rotte. Aujourd'hui, les positions se sont  
 dessinées. Il n'a plus été question que d'un  
 meilleur rendement de l'impôt direct et  
 proportionnel, des patentes d'auberge, du  
 timbre sur les effets de commerce et d'un  
 droit progressif sur les successions en ligne  
 directe, pour donner à l'Etat des ressources  
 plus abondantes. C'est un progrès, si l'on  
 songe à tous les autres impôts qui se sont  
 perdus en route. D'un autre côté, en matière  
 d'économies, on a vu deux députés avoir le  
 courage de s'attaquer ouvertement à deux  
 arches sacro saintes, l'instruction publique  
 et les cultes. Nous craignons, il est vrai,  
 que l'heure de la séparation de l'Eglise et  
 de l'Etat ne soit pas encore venue pour le  
 canton de Neuchâtel, mais le fait qu'il en a  
 été de nouveau fait mention dans l'enceinte  
 législative est un phénomène qui ne doit  
 pas être passé sous silence. En fait d'instruc-  
 tion publique, d'un autre côté, c'est quelque  
 chose aussi que de proclamer que les résul-  
 tats obtenus chez nous ne correspondent  
 peut-être pas à la somme des dépenses faites  
 et que le progrès en matière scolaire ne doit  
 pas être mesuré à l'importance des frais  
 attribués aux écoles.

### La Fédération romande et le referendum contre les Assurances fédérales

Voici quelques détails sur la discussion  
 qui a eu lieu dimanche dernier à Neuchâ-  
 tel dans le sein de la Fédération romande  
 des sociétés de secours mutuels à propos  
 du referendum sur les projets d'assuran-  
 ces.

La discussion a été introduite par un re-  
 marquable rapport de M. Latour. Ce rap-  
 port énumère les avantages et les inconvé-  
 nients de la loi pour les sociétés existantes,  
 ainsi que les concessions qui leur ont été  
 faites par le législateur fédéral, grâce au  
 travail énergique et persévérant des orga-  
 nes de la Fédération romande.

La lecture de ce rapport a été suivie d'une  
 discussion animée.

M. Latour est partisan du referendum,  
 mais il explique que, par la suite des enga-  
 gements pris en vue d'obtenir des amélio-  
 rations à la loi pour les sociétés libres, il  
 y aurait déloyauté de la part de ces socié-  
 tés à se mettre à la tête du mouvement ré-  
 férendaire.

M. Muller est partisan de la consultation  
 populaire. Dans une démocratie, le peuple  
 doit se prononcer sur une question aussi  
 importante.

M. Favre croit que les caisses libres  
 verront le chiffre de leurs membres s'aug-  
 menter d'un grand nombre de citoyens qui  
 voudront par ce moyen échapper aux tra-  
 casseries administratives.

M. Barillon (Genève) demandera le refe-  
 rendum. La loi n'est pas connue. Elle ren-  
 ferme des pénalités draconiennes et laisse  
 au Conseil fédéral des détails d'application  
 pour ces pénalités.

M. Redard (Genève) votera les conclu-  
 sions présentées, mais engage vivement  
 tous les mutualistes à signer la demande  
 de referendum.

M. Favre, préfet de Neuveville, accepte la  
 loi et la salue comme une œuvre de progrès  
 et d'humanité, surtout si l'on tient compte  
 des concessions faites aux sociétés de se-  
 cours, qui sont le plus beau fleuron de  
 l'institution. Il croit que ces sociétés sont  
 destinées à absorber tous les citoyens sou-  
 mis à l'assurance, qui verront à un moyen  
 d'échapper à l'inquisition établie par la loi  
 au sujet des salaires.

Plusieurs orateurs se prononcent encore  
 en faveur du referendum.

Après cette discussion, l'assemblée a voté  
 ses conclusions qui portent que la Fédéra-  
 tion ne prendra pas l'initiative du referen-  
 dum, mais qu'elle n'en est pas l'adversaire  
 et qu'elle laisse aux membres et sociétés de  
 la Fédération toute liberté pour adopter  
 l'attitude qui leur conviendra.

On voit par cette conclusion et par la  
 discussion qui a précédé, que si la Fédéra-  
 tion romande estime que ce n'est pas à elle  
 de se mettre à la tête de la campagne réfé-  
 rendaire, la plupart des délégués mutualis-  
 tes sont partisans du referendum et l'ap-  
 puieront individuellement. Ajoutons qu'une  
 minorité aurait même voulu que la Fédéra-  
 tion prit elle-même l'initiative de lancer le  
 referendum.

## La Suisse socialiste

Militaire. — A la suite des réclamations  
 adressées au Conseil fédéral par le départe-  
 ment militaire genevois au sujet de mau-  
 vais traitements infligés à des citoyens  
 genevois pendant le cours de retardataires  
 à Wallenstadt, le chef du département mili-  
 taire fédéral a chargé le chef de l'arme de  
 l'infanterie de faire procéder par un officier  
 instructeur à une enquête sur les faits sig-  
 nalés, sans préjudice de l'instruction judi-  
 caire qui pourrait avoir lieu suivant les ré-  
 sultats de l'enquête administrative.

M. Gustave Fornerod. — On lit dans la *Ga-  
 zette de Lausanne* :

«Lundi soir à 7 heures est décédé au  
 château de Bettens, près de Cossonay, après  
 une longue maladie, à l'âge de 80 ans, M.  
 Constant Fornerod, ancien chancelier et  
 conseiller d'Etat vaudois, ancien conseiller  
 national, ancien conseiller fédéral.

M. Fornerod siégea au Conseil fédéral  
 du 11 juillet au 31 octobre 1867, il fut pré-  
 sident de Confédération en 1857, 1853 et  
 1867.

Il avait remplacé au Conseil fédéral M.  
 Henri Druey et y fut remplacé lui-même par  
 M. Victor Ruffly.

M. Fornerod quitta le Conseil fédéral pour prendre la direction d'un grand établissement financier, qui de Genève passa à Paris, où il prit le nom de «Crédit franco-suisse». La vie de cette entreprise ne fut pas de longue durée; elle finit dans une débâcle. Fornerod fut poursuivi, condamné, victime plus encore que coupable.

Rentré au pays, il fut recueilli par la Compagnie du Jura-Simplon qui lui procura un modeste emploi. Il vécut dès lors dans une retraite profonde, ne voyant personne, sinon quelques anciens amis.

Un de ceux qui lui fut le plus charitable est M. le colonel Ceresole, son successeur au Conseil fédéral. Nous avons rencontré parfois M. Fornerod, vieux et cassé, mais l'esprit toujours alerte, chez cet ancien adversaire politique. Il avait été acteur dans de grands événements, avait vu beaucoup d'hommes et de choses et savait conter agréablement, sans amertume, en homme revenu des grandeurs.

Ainsi meurt dans l'oubli un de nos hommes d'Etat qui fut au premier rang dans de grandes crises, notamment dans le conflit de Neuchâtel, en 1856. Qu'il repose en paix!

GENÈVE. — Taxe des cabarets et patentes de l'alcool. — On écrit à l'*Impartial* sous ce titre: «Au cours de la discussion relative aux nouvelles ressources de l'Etat, le Grand Conseil de Neuchâtel a entendu, outre le vœu émis en faveur du timbre cantonal, celui d'une augmentation des droits perçus sur les débits de boissons.

A Genève, il existe une taxe de 144 fr. à 6 sur les établissements publics; il y en a plus de mille au sommaire du rôle des cabarets; ces établissements sont soumis pour l'Etat à des centimes additionnels, ajoutés à la taxe communale des cabarets; c'est trente centimes par franc au profit de l'Etat, et 16,000 fr. en 1898. La ville de Genève a plus de 700 établissements, la campagne plus de 450, et il existe en outre 147 ventes à l'emporter. La contribution principale de la taxe des débits rentre donc dans les caisses communales.

A Neuchâtel, le service de l'alcool dénombre, en 1898, 1250 patentes, avec un produit de 56,000 fr., dont moitié à l'Etat et moitié aux communes. Récemment, les journaux neuchâtelois ont indiqué les établissements publics du district de La Chaux-de-Fonds. Les patentes s'élevaient dans ce district à 360 en 1898; ces établissements, compris sous les noms de cafés, hôtels et commerces de liqueurs, atteignent ce total, moins une trentaine. La population du district de La Chaux-de-Fonds étant de 36,000 habitants, il y a donc juste une patente par cent habitants.

Dans le canton de Genève, la proportion est un peu plus considérable; l'Etat y perçoit moins que les communes, et tous deux réunis, croyons-nous, une vingtaine de mille francs de plus qu'à Neuchâtel. La taxe la plus nombreuse acquitte 60 fr. par établissement.

Il ne faut donc pas attendre grand profit d'une surtaxe des ventes diverses de l'alcool.

VALAIS. — Un conseiller d'Etat accusé de faux. — Une scène violente s'est produite au Grand Conseil valaisan à propos d'une exposition de bétail qui devait avoir lieu à Brigue et qui a été renvoyée à la suite d'un différend entre les autorités locales de Brigue et le chef du département de l'intérieur, M. Graven.

Invité à donner des explications sur ce renvoi, M. Graven en accusa le tiers et le quart, la municipalité de Brigue, le comité d'organisation, etc., ce qui lui attira diverses répliques. Très irrité, le conseiller d'Etat mis sur la sellette informa le Grand Conseil que l'Exposition aura lieu en 1900, mais non pas à Brigue et qu'on ne réussira pas à la renvoyer en 1901 dans un but que l'orateur connaît fort bien.

Ici se place l'incident que le *Confédéré* du Valais rapporte en ces termes:

C'était vouloir à tout prix jeter les adversaires hors des gonds. Il y réussit, car voici que M. Alexander Seiler, député de Conches, se lève à son tour, non point, dit-il, pour prendre la défense du *Briger Anzeiger*, qui s'en chargera lui-même, mais pour déclarer que la députation de Brigue et environs méprise les attaques et les insinuations de M. Graven, président du Conseil d'Etat et chef du département de l'intérieur. «Après avoir été publiquement convaincu de faux par un de ces anciens employés, M. Graven n'a plus de leçons à donner à personne.»

«Un faux?» s'écrie M. Graven.

«Oui, un faux!» articule nettement et posément M. Seiler.

Cette virulente apostrophe est accueillie par des bravos et des murmures et laisse l'Assemblée frémissante. On a le sentiment que quelque chose de très grave vient de se passer. Le président du Conseil d'Etat accusé de faux en plein Grand Conseil par un député gouvernemental! Le fait est en effet assez rare pour que le pays se demande anxieusement si cette accusation est fondée et si le Valais a réellement à sa tête un faussaire. Cédant sans doute à cette préoccupation, M. Biolley déclare qu'après ce qui vient de se passer, il ne reste à M. Graven que deux alternatives: ou quitter son fauteuil ou se laver de l'accusation qui lui a été lancée en déférant son auteur aux tribunaux. M. Graven déclare qu'il n'attendra les tribunaux. Et M. Seiler de conclure. «C'est ce que je désire».

On applaudit de divers côtés avec des intentions différentes évidemment.

Tel est le résumé de cet incident sans précédent et vraiment scandaleux. Nous n'y ajouterons pas de longs commentaires, mais il nous sera permis de constater que le magistrat ainsi maltraité est, comme conseiller d'Etat et président du Conseil d'Etat, l'élu de la majorité ultramontaine, pas une seule voix libérale ne s'étant égarée sur son nom.

devait hériter du titre de lord, et d'un magnifique domaine.

En attendant, il faisait une cour fort assidue à M<sup>me</sup> Martigné, au grand désespoir de son ami sir Richard Overton.

Celui-ci venait épancher ses chagrins dans le sein de M. Mazeran, et les deux rivaux, toujours amis, maudissaient de concert la coquetterie de celle qu'ils adoraient, tout en jurant chaque jour de l'oublier.

Pour divertir ses dames, ou plutôt M<sup>me</sup> Clémence Martigné, — car, sauf un vieux lieutenant borgne, nul ne se préoccupait de Genève, — les officiers organisaient chaque jour quelque partie de plaisir.

Un matin ils apprirent qu'une bande d'élans et de gnous rayés était à deux ou trois milles de Colesberg.

Ils proposèrent à M<sup>me</sup> Martigné de faire une partie de chasse de ce côté. Clémence accepta avec empressement. Ce n'était pas qu'elle aimât follement la chasse; mais elle était enchantée de tout ce qui ressemblait à une fête ou à une partie de plaisir. Puis, cela lui offrait une occasion de mettre son amazone et certain petit chapeau qui lui allait à merveille.

Arrivés à quelque distance de la prairie où paissaient les gnous, les élans et les *springboks*, le major Dawson prit les devants pour faire cerner ces animaux par les cavaliers européens et hottentots qu'il avait amenés.

Valentin qui rongea son frein depuis une heure, remplaça le brillant major auprès de M<sup>me</sup> Martigné.

— Voyons, Clémence, lui dit-il, combien de temps va durer ce manège?

— Comment, ce manège?

## LE TOUR DU MONDE

ANGLETERRE et TRANSVAAL

La Guerre Anglo-Boers. — Le «Times» qui se montre de plus en plus inquiet en présence de l'invasion boer qui déborde les forces anglaises sur tous les points, demande l'embarquement immédiat de la 6<sup>e</sup> division; car il est certain, dit-il, que les Boers sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit, puisqu'ils se montrent partout à la fois.

Le même journal renouvelle ses attaques contre le ministre de la guerre, qui n'a pas prévu que les schrapnels n'étaient pas d'un emploi efficace contre les positions boers.

D'un autre côté, il blâme le ministre de ne pas avoir fait fabriquer plus d'obus à lyddite qui produisent des effets terribles dans les rangs des Boers.

Les fêtes de Noël, sacrées pour tout Anglais, n'interrompent pas le travail à l'arsenal de Woolwich. Les dix-neuf cents employés en ont été informés.

FRANCE

La situation politique. — Le gouvernement continue sa tâche de défense républicaine et les circonstances lui sourient. Le président Loubet, inaugurant le siège social de l'Association des étudiants de Paris, a reçu le plus chaud accueil de ceux-là mêmes qui, il y a deux ans, avaient pris parti pour les nationalistes et les militaristes dans la lutte engagée autour de l'affaire Dreyfus. De tous les points de la France les encouragements viennent au ministère dont chaque jour consolide la force et que, au dire des optimistes devenus très nombreux, sera le ministère de la prochaine Exposition. Des points noirs à l'horizon, comme par exemple le mouvement gréviste de l'Est, qui avait failli se dénouer par un exode menaçant sur Paris, se sont évanouis et tout est rentré dans le calme. La Chambre s'occupe résolument du vote du budget, mais sans l'espoir de le boucler avant la fin de l'année. Cette question une fois résolue, elle aura à discuter le gros projet du Cabinet Waldeck-Rousseau, les lois d'association et de scolarité qui doivent porter de terribles coups à l'influence de la puissance cléricalle, la loi de modification des Conseils de guerre, résultat pratique des inoubliables événements, la loi d'amnistie, destinée à réconcilier les hommes des deux partis entre lesquels l'affaire Dreyfus a creusé un abîme profond. Ces différentes questions seront agitées si la majorité républicaine permet au ministère de vivre assez longtemps, dans les premiers mois de la prochaine année. Puis on se préparera à l'ouverture de l'Exposition qui sera splendide et rayonnante.

La Haute-Cour. — A la Haute-Cour on apporte les grilles et les volets blindés du Fort Chabrol. M. Guérin déclare qu'ils ne constituent pas une fortification. L'expert cité le reconnaît.

Un inspecteur de police dépose qu'étant

— Comment veux-tu que j'appelle autrement ta coquetterie envers M. Davson?

— Le major est un homme charmant. J'ai grand plaisir à causer avec lui.

— Cela se voit de reste.

— Voyons, Valentin, ne me tourmente pas. Tu abuses de tes privilèges de cousin. Capitaine Dawson, quels sont ces beaux oiseaux qui voltigent là bas?

Et poussant son cheval à côté de celui du capitaine, la coquette jeune femme abandonna Valentin à sa colère et à sa jalousie.

Quelques minutes après on entendit à l'arrière-garde le galop précipité de deux chevaux, et un murmure de voix joyeuses que dominait une voix d'enfant.

— Ah! mon Dieu! s'écria M<sup>me</sup> Martigné, c'est Frédéric!

C'était bien lui en effet.

Le petit drôle avait demandé la veille à faire partie de la chasse. On le lui avait naturellement refusé. Il laissa partir tout le monde; puis, il séduisit un domestique hottentot, fit seller deux chevaux pour lui et pour son guide, et prit la clef des champs.

Deux heures après le départ de la petite expédition, maître Frédéric, triomphant, se jetait au cou de sa mère, qui le gronda un peu et finit par l'embrasser beaucoup.

Comme elle n'avait aucun pouvoir sur lui et redoutait ses imprudences, elle appela Valentin pour lui confier le petit vagabond. Celui-ci, lesté et hardi comme un singe, saisit le pied de Mazeran, puis sa jambe, et se hissa ainsi jusque sur la selle de son cousin, qu'il embrassa joyeusement.

M<sup>me</sup> Martigné espérait un peu que les caresses de l'enfant dérideraient le front

de garde au Fort Chabrol, M. Guérin l'a menacé de sa carabine.

Pendant cette déposition, on entend des protestations à la tribune publique. Le président donne l'ordre de la faire évacuer.

L'accusé Bariller s'écrie: «C'est honteux!» Le procureur général requiert contre lui. La Cour se retire pour délibérer et, à la rentrée M. Fallières donne lecture de l'arrêt condamnant Bariller à un mois de prison.

Après l'inspecteur de police on entend un autre agent qui déclare également avoir vu Guérin armer sa carabine.

— On a appelé lundi, à la Chambre des appels de police correctionnelle, à Paris, l'affaire du colonel Picquart contre le «Jour».

M<sup>e</sup> Labori s'est présenté à la barre, accompagné du colonel Picquart. Il a demandé que l'affaire fût retenue.

Alors, le président Martinet:

— Il y a lieu de renvoyer à une date ultérieure, à cause du projet d'amnistie déposé.

M<sup>e</sup> Labori a aussitôt répondu:

— Il me semble que cette affaire ne saurait être comprise dans l'amnistie. On a le droit d'ailleurs, de penser que cette amnistie ne sera pas votée par le Parlement. Et comme, au surplus, il s'agit uniquement, aujourd'hui, d'une question de compétence, rien ne s'oppose à ce que l'affaire soit jugée dès à présent.

La Cour n'en a pas moins renvoyé les débats de l'affaire au 18 décembre.

ITALIE. — Dans son exposé, le ministre du Trésor a dit que les dépenses du dernier exercice ont été de 27 millions supérieures aux prévisions. De ce fait, qui se produit chaque année en quelque mesure, le ministre déduit la nécessité de mettre un frein au développement des dépenses en adoptant des mesures législatives propres à renforcer l'action du Trésor.

Les augmentations de recettes proviennent spécialement de l'enregistrement et du timbre, des chemins de fer, des postes et télégraphes, du tabac, du sel et des douanes. C'est l'indice certain d'un réveil notable de l'activité économique du pays.

Le ministre examine ensuite l'exercice financier en cours. Il rappelle que son prédécesseur prévoyait un déficit de 31 millions, mais ce déficit sera très probablement compensé par des augmentations de recettes, comme permet déjà de l'affirmer le résultat des quatre premiers mois, lesquels ont donné une plus value de 15 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La location pour la construction de navires de guerre est insuffisante; le ministre déclare qu'il sera pourvu à cette insuffisance par l'avance d'une annuité de 10 millions pendant quatre exercices.

Le Trésor fera, sans opération de crédit ni émission de titres, cette avance que le ministre de la marine lui remboursera successivement; la marine fera pour cela des économies au moyen d'une organisation

soucieux de Valentin, mais ce dernier se contenta de valuer Clémence, et n'essaya pas de lui parler.

— Fi! le boudeur! lui cria-t-elle en riant.

Il ne répondit pas et s'éloigna avec Frédéric. Quoiqu'il aimât beaucoup cet enfant, il aurait préféré être seul. Il était dans des humeurs noires et n'avait guère envie de causer.

Après avoir épuisé tous les sujets de conversation pour animer son taciturne cousin, Frédéric finit par parler de M<sup>me</sup> Bartelle et de ses deux petites filles. Malgré ses défauts, qui tenaient plus à sa mauvaise éducation qu'à son caractère, Frédéric avait un excellent cœur, et il adorait sa tante et ses cousines.

Il se mit à raconter à Valentin combien il avait eu de chagrin en les voyant partir.

— Si tu savais comme elle pleurait, dit-il; ma tante aussi. De grosses larmes roulaient sur ses joues. Vous n'avez pas vu cela, vous autres, parce qu'elle se cachait de vous. mais moi je l'ai bien vu. Pauvre tante Juliette, qui était si bonne! et Cécile, et Emma aussi! Si j'avais été un homme, vois-tu, Valentin, je les aurais accompagnées pour les défendre et leur tuer du gibier. Ça m'a fait tant de peine de les voir partir seules!

Et le bon petit garçon s'essuyait furtivement les yeux, tout honteux de pleurer ainsi.

(A suivre.)

LA

## VENGEANCE D'UN MULATRE

PAR

ALFRED DE BRÉHAT

Levé avant le jour, il allait hâter les préparatifs du départ, c'est-à-dire ordonner les réparations nécessaires au chariot de M<sup>me</sup> Geneviève Martigné, et presser les ouvriers.

Chaque soir, il demandait qu'on fixât définitivement le jour où on se remettrait en route.

Durant les deux ou trois premiers jours, Clémence s'était beaucoup occupé de lui. Elle lui savait gré d'avoir laissé partir Juliette pour rester avec elle. Puis elle craignait toujours que, cédant à quelque lubie, il ne se décidât à rejoindre M<sup>me</sup> Bartelle. Au bout de deux ou trois jours, cette crainte diminua naturellement et les actions de Valentin baissèrent d'autant.

Le major du 27<sup>e</sup>, sir Henri Dawson, était un beau garçon de trente-cinq ans, appartenant à une grande famille et possédant une belle fortune. Il avait l'usage du monde, et de plus, la réputation d'un intrépide chasseur. A la mort d'un vieux parent, il

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. M. Calmann Lévy, éditeurs à Paris.

meilleure introduite expressément par voie législative.

Afin d'éviter de graves perturbations dans les finances, le ministre croit nécessaire de modifier le régime fiscal des sucres, de remanier la législation sur la marine marchande et de revoir le système des pensions.

## EN PAYS NEUCHÂTELOIS

**Le réactionnaire de M. F. Soguel.** — Un citoyen qui signe «Civis» et qui écrit dans la *Suisse libérale* des «Boutades» parfois très spirituelles écrit à ce journal ce qui suit :

« Ce n'était pas avec le représentant de l'opposition que se chamaillait M. Frédéric Soguel, c'était avec M. Jean Berthoud. Quelques instants plus tard, les sièges du Conseil d'Etat s'étant regarnis, ce fut avec M. Comtesse.

Et je pus admirer une fois de plus la force d'une conviction inébranlable. MM. Comtesse et Berthoud, soutenus par trois éminents avocats de notre ville, avaient pour eux les conseils de l'expérience et de la sagesse, ce qu'on appelle vulgairement le sens commun. Mais que signifiait cela en présence de l'obstination de M. Soguel ! Eux qui avaient convaincu sans peine le Grand Conseil, ils ne gagnaient rien sur leur contradictoire ; ils ne l'ont pas entamé d'une ligne. Leur éloquence est demeurée aussi vaine que s'ils avaient parlé à leurs fauteuils. L'autorité de M. Comtesse, la «ré-solution», comme vous dites, de M. Jean Berthoud, la logique de M. Lambelet, les arguments artistiquement enchaînés de M. Borel, rien n'y fait. Les points de vue de M. Frédéric Soguel sont comme un roc inaccessible. L'homme qui en a la jouissance reste indifférent à tous les raisonnements, insensible à toutes les attaques. Il domine les débats parlementaires et personne ne peut se vanter d'avoir porté la plus légère atteinte à sa sérénité et à son parti-pris. A un seul moment, M. Soguel a paru presque étourdi. C'est lorsque M. Walter Biolley lui-même a jugé qu'il allait trop loin dans la voie des «progrès socialistes». La surprise des députés et du public a été plus grande encore. Il est vrai qu'on est toujours le conservateur — ou pour employer un mot qui a fait tapage dans l'enceinte législative — le «réactionnaire» de quelqu'un, mais on ne s'attendait pas, tout de même, à considérer dans M. Biolley le réactionnaire de M. Soguel. »

Il est certain qu'on a beaucoup remarqué l'opposition presque constante que M. F. Soguel faisait à ses collègues du Conseil d'Etat. Il était patent que la discorde régnait au camp. Mais le correspondant de la *Suisse libérale* fait de la haute fantaisie quand il prétend que M. Soguel allait trop loin dans la voie des «progrès socialistes». M. Soguel demandait la nomination du président des prud'hommes par le corps électoral. On lui a demandé de qui il composerait ce corps électoral. Des électeurs prud'hommes, a-t-il répondu. Walter Biolley était partisan de la nomination du greffier des prud'hommes par le peuple, au même titre que les juges de paix. Cette manière de procéder démocratique et progressiste n'avait aucune chance d'être agréée par le Grand Conseil. D'autre part on avait fait ressortir avec force les inconvénients d'introduire la politique dans la nomination du fonctionnaire chargé de rendre la justice des prud'hommes et l'on semblait regretter que le Conseil d'Etat ne continuât pas à être chargé du soin de nommer ce fonctionnaire. Walter Biolley est intervenu pour rappeler la situation hybride faite actuellement aux greffiers des prud'hommes qui ne sont ni magistrats ni fonctionnaires tout en étant un peu l'un et l'autre. Et il a préconisé la nomination par le Grand Conseil en vue surtout de mettre fin à un état de fait illogique.

Ce faisant il n'a été ni réactionnaire, ni conservateur. Il nous a paru nécessaire de rétablir les faits, et cela d'autant plus que, en pleine assemblée législative, M. Robert Camtesse n'a pas craint d'avancer que notre rédacteur avait signé autrefois une motion préconisant l'impôt du timbre, cher aux conservateurs actuels. Quand bien même la preuve a été fournie à M. Comtesse qu'il avançait une inexactitude, ce dernier, malgré sa promesse formelle, n'a pas rectifié.

Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.

**Maison de correction de Devens.** — Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil d'Etat, sur la proposition de la Commission de surveillance de la Maison de travail et de correction du Devens, a nommé, à titre provisoire, M. Tell Perrin au poste de directeur du Devens. M. Tell Perrin est le fils de M. Jules

Perrin, ancien directeur de l'établissement, décédé, on s'en souvient, à la suite d'un triste accident.

**Bonne aubaine.** — On annonce que M. le colonel R. Challandes, qui vient de mourir à Berne, et qui a légué ses belles collections et des sommes importantes aux musées de Berne, a institué héritiers de sa fortune, évaluée, déduction faite des legs, à 320,000 francs, la ville de Berne et la commune de Fontaines, par parts égales. Ce serait donc, pour nos voisins de Fontaines, la jolie tuile de 160,000 francs qui leur tomberait dessus. Gageons que notre excellent Ami, le caissier de la commune, ne fera pas trop de façons pour recevoir cet héritage ! Nos félicitations à la commune de Fontaines !

## La vie locale

**Cercle ouvrier.** — La soirée donnée dimanche par l'Ouvrière a eu un succès inespéré. Bénéfice net 99.60 fr. dont jouiront, sous forme de victuailles et de provisions, les pauvres auxquels l'Ouvrière voue sa sollicitude. Le gracieux concours de M. Raoul Perroud, de M<sup>me</sup> Tissot, de MM. Gindrat, les deux excellents comiques, a donné un charme de plus à cette soirée. Une jolie comédie «La Cigale et la Fourmi» prestement enlevée a été fort bien accueillie. Nos compliments aux dames de l'Ouvrière et à tous ceux qui ont bien voulu s'associer à leur bonne action aux membres, à la Commission des jeux qui se sont tout particulièrement distingués en cette circonstance.

**Théâtre.** — Jeudi soir, 30 novembre, à 8 1/2 heures, première représentation de l'*Enlèvement de la Toléda*, opéra-comique en trois actes, de Fabrice Carré, musique de Edmond Audran.

**Feu de cheminée.** — Un feu de cheminée assez violent a éclaté hier au n° 27 de la rue Daniel JeanRichard. et a duré de 5 1/2 à 8 heures environ. Grâce à l'intervention des gardes communaux et de leurs extincteurs, on s'est rendu maître du feu avant qu'il ait pu faire des dégâts considérables. On nous dit que tout se borne à de la tourbe brûlée et à une cloison carbonisée.

(National).

**Bienfaisance.** — La société l'Ouvrière a reçu avec reconnaissance des fossoyeurs de M<sup>me</sup> Jacot aux Joux-Derrières la somme de quatorze francs pour le *Droit de l'Orphelin*.

Merci aux généreux donateurs.

Le Comité.

(Comm.) — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance, des fossoyeurs de Louis Elzingre, la somme de 20 fr. pour la Bonne œuvre.

(Comm.) — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance des fossoyeurs de M. Louis Sunier, la somme de 18 fr. pour l'Hôpital.

(Comm.) — La Commission de l'Hôpital a reçu la somme de 10 fr. produit d'une collecte faite au Stand à l'occasion d'un banquet de levure ; elle en témoigne sa reconnaissance aux généreux donateurs.

### ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 28 au 30 novembre 1899

#### NAISSANCES

Martin, Charles-Louis, fils de Charles-Alphonse, faiseur de ressorts, et de Marie-Fanny née Tardy, Neuchâtoise.

#### PROMESSES DE MARIAGE

Clemens, Martin, négociant, à Gnadensfrei, Silésie, et Jast, Elise-Antonie, à Berlin.  
Nacht, Frédéric, faiseur de ressorts, Bernois, et Droz-dit-Busset, née Hirschy, Jeanne-Olga, tailleur, Neuchâtoise.  
Grimm, Rudolf, doreur, Zurichois, et Marti, Marie, horlogère, Bernoise.

#### MARIAGES CIVILS

Frutiger, Jean, peintre-décorateur, Bernois, et Guillaume-Gentil, Emma-Cécile, tailleur, Neuchâtoise.

#### DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

23041 Rérat, Jeanne, fille de Joseph-Emile et de Elise née Freitag, née le 29 juin 1899, Bernoise, 23042 Enfant du sexe masculin illégitime, mort-né, Fribourgeois.

23043 Loze, Corine, fille de Louis et de Hyacinthe-Henriette Sandoz, née le 28 avril 1823, Bernoise et Neuchâtoise.

Recensement au 1<sup>er</sup> janvier 1899 : 32,238 âmes.

## NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Paris, 30 novembre. — Le *Petit Temps* dit que le bruit de la prise de Ladysmith, télégraphiée d'Amsterdam à Paris et transmise de Paris à Londres, produit à la Cité la plus grande émotion. Les réticences du *War Office*, qui n'a communiqué le texte atténué des pertes anglaises à Belmont que six jours après la bataille, a lassé l'opinion ; on veut savoir ce qui s'est passé mardi sur la Moiriver et la Modar, sur les bords de laquelle le *War Office* dit qu'une très grande bataille a été livrée. On assure que sous la pression de l'opinion les bureaux vont se décider à publier le chiffre des pertes. On parlait dans l'après midi de 1500 tués, blessés ou prisonniers.

Londres, 30 novembre. — Les journaux reçoivent l'assurance que la nouvelle de la prise de Ladysmith, donnée par l'agence Laffan, est infondée.

Londres, 30 novembre. — M. Chamberlain a prononcé, mercredi soir, à Leicester, un grand discours. Il constate que la guerre du Transvaal est une grande guerre, tant à cause des principes qu'à cause des intérêts qui y sont en jeu. M. Campbell-Bannerman est d'avis que nous aurions dû nous cacher dans nos trous, lorsque le président Krüger a refusé d'écouter nos pacifiques représentations. Si nous avons agi ainsi, nous aurions affaibli notre puissance dans l'Inde et nous nous serions attiré le dédain de l'humanité.

Faisant allusion au discours de lord Kimberley à Newcastle, M. Chamberlain dit que le gouvernement qui était aux affaires à cette époque avait conclu la convention de 1881, parce qu'il croyait que l'annexion avait été faite par malentendu.

M. Chamberlain dit qu'il ne croit pas qu'aucun membre du gouvernement voudrait conclure à nouveau cette convention. Le gouvernement qui voudrait que le renouvellement des événements des dix-huit dernières années soit encore possible mériterait le mépris de tout homme d'esprit droit. « Nos loyaux sujets du Cap et du Natal ne considéreraient pas comme durable toute solution qui n'effacerait pas jusqu'à l'ombre d'un doute au sujet de la suprématie du pavillon britannique, seule garantie d'une paix solide, seul gage d'un traitement équitable pour toutes les races du sud de l'Afrique. »

Londres, 30 novembre. — Une dépêche adressée au *Times* évalue les pertes des Boers à Enslin à 50 tués et 60 blessés grièvement.

On télégraphie d'Enslin au *Daily Telegraph* que le lendemain du combat, la cavalerie a poursuivi infructueusement les Boers, la colline étant occupée.

Londres, 30 novembre. — On télégraphie de Ladysmith au *Times* que le bombardement continue activement, nuit et jour ; les Boers cherchent à harasser la garnison. Ils semblent fortement établis sur la Tugela.

Londres, 30 novembre. La presse anglaise commente diversément la bataille livrée sur la Modderriver. La plupart des journaux ne dissimulent pas leur inquiétude au sujet des pertes anglaises, mais considèrent cependant comme prochaine la délivrance de Kimberley.

Paris, 30 novembre. — Le *Gaulois* dit que la santé de M. Déroulède ne s'améliore pas et que la fièvre se maintient.

### Complets solides :

Fr. 6.— les 3 m. Cheviot anglais bonne qualité

Fr. 10.— les 3 m. Cheviot Victoria p. laine très solide

Fr. 13.— les 3 m. Cheviot monopole, pure laine excel.

Etoffes garanties de bon usage. Articles d'usage général et nouveautés élégantes. Echantillons franco.

F. JELMOLI, S. p. A. ZURICH.

### Un précieux renseignement

Beaucoup d'enfants, de personnes faibles, ayant l'estomac délicat, auxquelles on conseille le Dépuratif agissant à la manière de l'huile de foie de morue, prendront sans la moindre répugnance, sans malaises ni dégoûts, le véritable Sirop Dépuratif au broux de noix ferrugineux de FRED. GOLLIEZ, pharmacien à Morat. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans les pharmacies. ans de succès. Prescrit et recommandé par beaucoup de médecins. 428

### FR. 10.

les 3 m. Cheviot Victoria pure laine 140 cm. p<sup>r</sup> complet d'hiver, qual. excel. en nuances sombres Assortiments variés de toutes les étoffes pour dames et messieurs.

(3000 dessins) jusqu'aux genres les plus élégants. Vente en détail au prix de gros. Echantillons franco. 4

Maison STAEPEL & C<sup>o</sup>, Zurich

## Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts

**Pain blanc** à 32 centime  
1<sup>re</sup> qualité le kilo.

On porte à domicile  
Avis aux agriculteurs et industriels  
— Poids public —

## CAFÉ HOMEOPATHIQUE

(dit café de santé) à 70 cent. le kg. de la fabrique Kuenzer, et C<sup>ie</sup> à Fribourg (Bade). Arrivage régulier tous les mois, au magasin de consommation rue du Versoix 7

38 chez D. Hirsig.

## IMPRIMERIE

DE

# La Sentinelle

### TRAVAUX D'IMPRESSION en tous genres

Factures — Prix courants — Formules de traites — Mémoires — Circulaires — Entêtes de lettres, Enveloppes.

Cartes de visite, de fiançailles, de mariage, d'adresse — Etiquettes — Menus — Programmes — Affiches — Brochures.

Registres en tous genres et de toutes grandeurs — Traités — Billets à ordres — Obligations.

### Impressions en couleurs

### FRUITS SECS

10 k. belles poires nouvelles fr. 5.30

10 k. » » amorettes ext. » 7.50

10 k. beaux pruneaux » 3.70

5 k. café bon goût fr. 4.75 et » 5.40

5 k. » extra fin » 6.50 et » 7.30

5 k. » perlé supér. » 8.10 et » 9.50

5 k. » véritable Java Libéria » 8.50 et » 9.70

A. Winiger, Rapperswyl. 724

### L'hiver s'approche

Souliers forts pour ouvriers, fr. 5.85 et 6.70. — Souliers fins, façon militaire, pour messieurs, fr. 7.20, 8.60 et 11.40. — Bottines pour messieurs, fr. 7.40, 8.90 et 11.80. — Souliers et bottines, forts, pour dames, fr. 5.90, 6.70 et 7.60. — Souliers et bottines, extrafines, pour dames, fr. 9.80 et 11.40. — Pantouffles d'hiver pour dames, fr. 1.95, 2.45 et 2.90. — Pantouffles pour messieurs, fr. 2.80 et 3.40. — Souliers pour garçons et fillettes, extraordinairement bon marché.

Gilets de chasse (Spencer), fr. 4.90, 5.50 et 6.20. — Gilets de chasse, laine filée 1<sup>re</sup>, fr. 7.80 et 8.90.

Cravates pour messieurs très fines, assorties, 1<sup>re</sup> douz. fr. 1.90 et 2.60.

Pantalons pour ouvriers, doublure forte et chaude, fr. 3.30 et 3.80.

Chemises couleur, pour ouvriers, fr. 1.75. — Chemises flanelle-coton, pour ouvriers, fr. 2.20 et 2.60. — Chemises en tricot, pour messieurs, fr. 1.80, 2.40 et 2.70. — Chemises en tricot, avec cols et broderies en soie, fr. 2.90, 3.40 et 3.95.

Caléçons pour messieurs, fr. 1.45, 1.80 et 2.20.

Chemises couleur pour dames, fr. 1.20, 1.60 et 2.10. — Chemises blanches pour dames, fr. 1.25, 1.70 et 2.30.

Caléçons pour dames, fr. 1.45, 1.80 et 2.10.

Jupes pour dames, fr. 1.40, 1.80 et 2.10. — Mouchoirs blancs, la douz. fr. 1.90 et 2.35. — Mouchoirs de couleur, la douz., fr. 1.85 et 2.40. — Grands mouchoirs imprimés, la douz., fr. 2.95 et 3.20.

Couvertures grises, pure laine, fr. 6.20 et 6.85. — Couvertures rouges, pure laine, fr. 7.40 et 7.95.

Laine en écheveaux, pure, 1<sup>re</sup> 1/2 kilog, fr. 2.80.

Descentes de lits, peluche, jolis dessins, à fr. 2.80 et 3.45.

Coupons futaine, jolis dessins, 1<sup>re</sup> 1/2 kg. fr. 3.10.

Coupons pour taies d'oreillers, de duvets, vêtements et blouses, 1<sup>re</sup> 1/2 kg. fr. 3.35.

**Garantie sérieuse. — On reprend la marchandise. — A chaque commande on joint un beau cadeau de Noël. J. WINIGER, maison d'expédition, Boswyl. 725**

## MALAGA et MADÈRE

d'ESPAGNE

garantis purs et d'origine qualité depuis 95 cent. le litre

— contre REMBOURSEMENT — FOURNISSEUR 640

Emile PFENNIGER

Chaux-de-Fonds

Téléphone Téléphone

Imprimerie de La Sentinelle

**AVIS OFFICIEL**  
de la  
**COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS**  
**FOIRE DE NOËL**  
Ouverture de la Foire : 16 décembre 1899  
Fermeture ; 2 janvier 1900  
Emplacement : **PLACE NEUVE**

Pour tous renseignements et demandes d'abonnement, s'adresser à l'Inspecteur de Police, Hôtel communal.  
720 Direction de Police.

**PHOTOGRAPHIE R. KOHL**

derrière le collège de la Promenade  
**CHAUX-DE-FONDS** Prix modéré  
Ouvrage consciencieux.  
Prix : fr. 6 la 1/2 Dz. avec une carte décorée  
fr. 10 la Dz. avec deux cartes décorées  
Groupes suivant arrangement avec les personnes  
Agrandissement 1/2 nature fr. 10  
grandeur nature fr. 18  
Spécialité de pose d'enfants et de genre  
Se recommande, 605 R. Kohl, photographe.

**VILLE DE RIO**

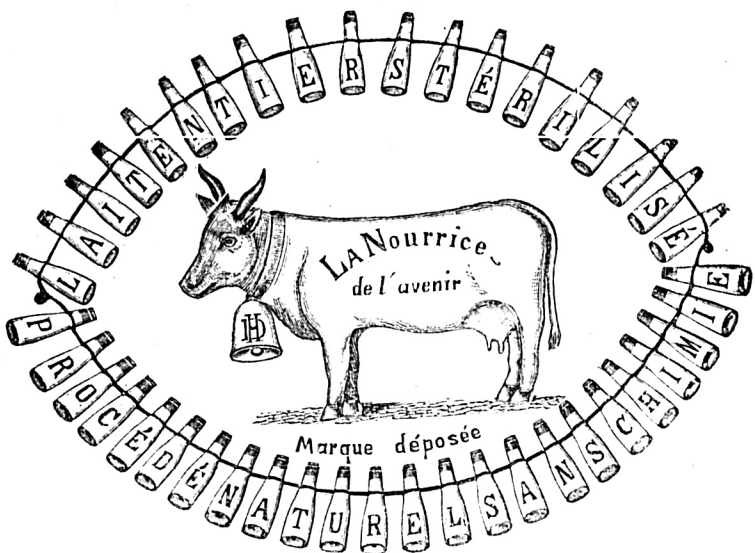
Daniel Jeanrich rd, 19  
(Maison Vogel pâtissier)  
**CHAUX-DE-FONDS**  
MAISON SPÉCIALE pour la vente des  
**Cafés rôtis et verts**  
Se recommande, 617  
Ve Adèle SOMMER, gérante.

**Eruptions à la figure**

Vous m'excusez de n'avoir pas répondu plus vite à votre lettre ; c'est un oubli de ma part. Votre traitement a eu le plus grand succès, mon visage est parfaitement net, et n'a plus un seul bouton. C'est avec grand plaisir que je pourrai recommander votre traitement à mes amis et connaissances. Tuileries de Grandson, le 6 février 1898. Alexis Henriod. Signature légalisée : Samuel Ischy. Municipal aux Tuileries de Grandson. Adresse : « Polyclinique privée, Kirchstrasse 405. Glaris. »

**RÉSULTATS DU LAIT STÉRILISÉ**  
de la  
**NOURRICE DE L'AVENIR**

(marque déposée sous n° 11058)



Août 1897 112 bouteilles	Août 1898 880 bouteilles	Août 1899 1217 bouteilles
Septembre 1897 140 bouteilles	Septembre 1898 1021 bouteilles	Septembre 1899 1410 bouteilles
Octobre 1897 257 bouteilles	Octobre 1898 1461 bouteilles	Octobre 1899 1539 bouteilles

Pourquoi ce produit augmente journellement ? Parce qu'on fourrage toute l'année au foin. Ah ! c'est la seule nourriture pour enfants en bas âge, remplaçant entièrement le lait de la mère (MAMAN).

**AUCUN CAS DE DIARRHÉE**

Ce n'est pas une nouvelle invention ni de la DROGUE, ce n'est pas une fabrication ou stérilisation chimique c'est du lait de vache pur, uniquement stérilisé par la chaleur.

Avec haute considération, D. HIRSIG.

Lettres de faire-part livrées en deux heures  
par l'Imprimerie de La Sentinelle

**CAFÉ**  
1 tablier 722  
Kilos Fort, goût fin, les 5 kg. 6.90  
5 Superfin et fort 7.60 et 8.10  
5 Java jeune, gros grains 8.90 et 9.60  
5 Java vérit., très bon 9.90 et 10.40  
5 Perl vérit., surfin 8.80 et 9.70  
5 Pruneaux gnds, doux 1.90 et 2.10  
5 Poires douces, séchées 2.75  
5 Bon tabac à fumer 2.20 et 2.80  
5 Tabac à fumer surfin 3.80 et 4.25  
A chaque envoi de café est ajouté gratis comme cadeau 1 magnifique tablier pour dames, valeur 3 fr. 722  
End-Huber, Muri (Argovie).

Café-Brasserie  
**STUCKY**  
Près de la Gare 699

**TOUS LES JOURS**  
**CHOUCROUTE GARNIE**

VÉRITABLES  
Saucisses de rancfort  
On sert pour emporter  
**SOUPE aux POIS**

Lard maigre, 1<sup>re</sup> qualité  
Sans borax, très bon 10 kg. fr. 13.90  
FILETS, sans os 10 » » 14.80  
JAMBONS, fins maigres 10 » » 13.60  
LARD GRAS 10 » » 11.30  
SAINDOUX, gar. pur 10 » » 11.68  
End-Huber, Muri (Argovie).

Brasserie du Cardinal  
Place de l'Hôtel-de-Ville

Dès aujourd'hui et tous les jours  
**CHOUCROUTE**  
avec viande de porc assortie

**SAUCISSES de FRANCFORT**

**TOUS LES LUNDIS**  
dès 7 1/2 h. du soir,

**SOUPER AUX TRIPES**

SUR DEMANDE  
**MACARONIS AUX TOMATES**

671 Se recommande.

**SMART**  
apéritif sans alcool

Au lieu de prendre des boissons pernicieuses attaquant le système nerveux et troublant le cerveau, buvez avant le repas un verre de

**SMART**  
excellent tonique de l'estomac, boisson hygiénique agréable et savoureuse facilitant la digestion.

En vente chez l'inventeur :

**PI<sup>cie</sup> L. BARBEZAT**

Demoiselle 89 634  
**La Chaux-de-Fonds**  
dans tous les établissements publics, cafés tempérances etc., 304

AU MAGASIN DE

Machines à coudre.

Vélocipèdes

POUSSETTES  
POTAGERS, COULEUSÉS, RÉGULATEURS  
Machines agricoles

**HENRI MATHEY**

Chaux-de-Fonds  
Rue du Premier-Mars 5  
Téléphone

Atelier spécial pour les Réparations de machines à coudre, vélocipèdes et machines agricoles.

Fournitures en tous genres, pièces de rechange, fils pour cordonniers, fils de machines à coudre. Aiguilles pour tous systèmes de machines à coudre. 698

Prix défiant toute concurrence  
Marchandises de première qualité  
Prix-courant envoyé franco — On se rend à domicile sur demande.

Imprimerie de La Sentinelle

**VINS FINIS**  
**D'ESPAGNE ET LIQUEURS**  
**PAUL PEYTREQUIN**

15, Rue Fritz Courvoisier, 15  
CAVE, rue Léopold Robert, 10, maison de la banque Reutter et Cie Côté Est), ouverte tous les Samedis soir depuis 5 heures. 314  
Avis sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il a établi les dépôts suivants spécialement pour

**MALAGA VIEUX DORÉ ET NOIR**  
1<sup>re</sup> qualité de 6 ans, recommandé aux malades, chez :  
MM. HERTIG NUMA, Rue du Progrès, 101 a.  
VOGEL J., Pâtisserie, Rue Daniel JeanRichard, 19.  
HUGUENIN PHILIPPE, Boulevard de la Citadelle, 25.  
PELLATON PAUL-ALCIDE, Rue de la Paix 71.  
LANDRY-SEILER J., Rue du Manège, 14.  
DUCOMMUN-WUILLEUMIER L.-E., Boulevard de la Caserne, 1e.  
COURVOISIER A., épicerie, rue du Doubs, 139.  
Mme BEEGER-DELEULE, Rue du Puits, 6.  
Se recommande,  
PAUL PEYTREQUIN.

**Boucherie-Charcuterie**  
**EDOUARD SCHNEIDER**  
**RUE DU SOLEIL, 4**

Ensuite d'achats favorables, je vendrai la viande de  
BŒUF, 1<sup>re</sup> qualité à 70 cent. le demi-kilo.  
Beau gros VEAU, 1<sup>re</sup> qualité à 65 cent. le demi-kilo.  
Jeune MOUTON à 65 et 75 cent. le demi-kilo.  
Tous les jours : **LAPINS FRAIS**  
Têtes et ventres de veau à 60 ct. pièce. — Choucroute et Sourière à 20 ct. le demi-kilo.  
TÉLÉPHONE. Se recommande.

**UN HABILLEMENT DE DRAP A FR. 5.70**  
noir ou coloré (6 mètres par habillement)  
Des échantillons et des choix splendides 3  
Expédition prompt et franco de port  
Ainsi que des effets d'habillement les plus modernes en laine, soie, demi-soie, flanelle, et de colon.  
Nouveautés en Jaquettes, Capes, Rotondes, Manteaux, Capes à fourrure, Colliers à fourrure, Manchons, etc., etc.  
AU PLUS BAS PRIX  
Plus de 2000 genres, qualités et dessins différents

**Vins fins en bouteilles**

Qualités garanties nature et de bonne conservation  
ROSE, capsule rouge, la bouteille, verre perdu, 55  
CORBIÈRES, » verte, » » 60  
San-SEVERO (blanc) » or, » » 65

Les bouteilles étiquetées sont reprises à 10 cent. pièce  
Vente en gros chez :  
HENRI GRANDJEAN & COURVOISIER, La Chaux-de-Fonds

Vente au détail chez :  
Pierre Anthoine, Nord 157.  
Adolphe Altermatt, Crêt 10.  
Arnold Bühler, Parc 66.  
Albert Calame, Puits 7.  
Philippe Daum, D. JeanRichzrd 37.  
Santino Ferrarri, Serre 43.  
Fritz Fünfheld, Côte 9.  
Lina Haag, Temple-Allemand 21.  
M<sup>me</sup> Hertig-Jaquet, Hôtel-de-Ville 13.  
Ulysse Huguenin, Collège 17.  
G. Hugli, Industrie 17.  
Jacob Iseli, Demoiselle 118.  
Alfred Jaccard, Demoiselle 45.  
Berthe Jobin, Progrès 37.  
Jean Kaderli, progrès 99.  
Samuel Kurz, Parc 17.  
Magasin de la Société de consommation Alois Messmer, Collège 21.  
Aldice Morel, Place Neuve 6.  
Gottfried Mutti, Fritz Courvoisier 24.  
Cherubino Pellegrini, Demoiselle 99.  
Henri Perrenoud, Doubs 15.  
A. Perret-Savoie, Charrière 4.  
Camille Québatte, Premier-Mars 5.  
Vve Rosselet, Premier-Mars 13.  
Alfred Schneider-Robert, Fr. Courv. 20.  
Armand Sengstag, Demoiselle 19.  
Marie Sommer, Progrès 77.  
A. Taillard, Est 8.  
Léon Tripet, Puits 5.  
Jacques Tchanz, Hôtel-de-Ville 33.  
Jean Weber, Fritz Courvoisier 4.  
Antoine Winterfeld, Léop. Robert 59.  
et autres Magasins de denrées alimentaires. 455

**BOUCHERIE CHARCUTERIE**  
**SCHWEIZER**

Place de l'Hôtel-de-Ville  
Téléphone

pour la saison d'hiver, spécialité en VINERLIS, CERVELAS et GENDARMES. — Toujours bien assorti en BŒUF, VEAU et MOUTON, et Charcuterie, le tout de première qualité.

Excellente **CHOUCROUTE** et **SOURIÈBE**

Tous les mardis et samedis matin  
**BOUDINS FRAIS**

**CARNETS D'ESCOMPTE**  
On porte à domicile. SE RECOMMANDE